



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Bruno Le Maire, Jacqueline Gourault et Olivier Dussopt présentent un premier bilan des mesures France Relance à destination des collectivités locales

Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance, **Jacqueline Gourault**, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, et **Olivier Dussopt**, ministre délégué chargé des Comptes publics ont tenu ce jeudi 6 mai une conférence de presse pour présenter un premier bilan du déploiement des mesures de France Relance à destination des collectivités locales.

Les collectivités locales sont des acteurs majeurs de l'aménagement du territoire, de l'activité économique et de la transition écologique. Afin qu'elles puissent concourir à la relance de l'économie française, partout sur le territoire, **France Relance prévoit 10,5 milliards d'euros d'aides**, en attachant une attention particulière aux communes et intercommunalités les plus fragiles ou les moins outillées (quartiers prioritaires de la politique de la ville, zones rurales).

France Relance apporte un financement exceptionnel de 2,5 milliards d'euros aux investissements des collectivités locales. Début mai, plus de 2 milliards d'euros ont déjà été programmés et vont permettre de soutenir plus **de 9 000 projets sur l'ensemble du territoire.** Ce sont par exemple 2 000 projets de rénovation d'établissements scolaires, plus de 70 projets concernant des centres médicaux de proximité ou environ 1 300 kilomètres de pistes cyclables subventionnés.

Ces projets, qui représentent **6 milliards d'euros d'investissement**, vont accroître la commande publique dans les tous prochains mois et **alimenter les carnets de commandes des artisans et TPE/PME locales.** Pour favoriser la relance économique, les marchés de rénovation énergétique et les projets régionaux devront être **notifiés d'ici la fin de l'année 2021 et livrés d'ici fin 2022.**

Par ailleurs, l'Etat a mis en place un mécanisme permettant de compenser jusqu'à 4,2 milliards d'euros (dont 2,8 milliards dès 2020) de pertes de recettes pour donner aux collectivités une

visibilité sur leurs ressources et leur permettre d'investir sans attendre la sortie de crise. Dès 2020, France Relance aura apporté (i) 2,2 milliards d'euros de compensation sous la forme de compensation budgétaire ou d'avances remboursables à 106 autorités organisatrices de mobilités, partout en France et (ii) plus de 620 millions d'euros en 2020 aux collectivités locales pour **compenser leurs pertes de recettes fiscales et domaniales.**

Ces deux séries de mesures représentent à ce jour un total de 5,3 milliards d'euros déjà engagés au profit des collectivités.

Enfin, France Relance consacre 3,7 milliards d'euros à des mesures sectorielles. Ces mesures concernent la revitalisation du territoire (réhabilitation de friches par exemple), la rénovation d'équipements sportifs, la dynamisation de l'économie locale, l'accélération de la transition numérique, le développement des mobilités, etc. Un point sera fait ultérieurement sur le déploiement de ces mesures.

Bruno Le Maire, ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance, et **Olivier Dussopt**, ministre délégué chargé des Comptes publics, ont déclaré : « *France Relance se déploie vite et bien auprès des particuliers, des entreprises et des collectivités locales. Nous apportons un soutien inédit de 10,5 milliards d'euros aux collectivités territoriales. A travers les dispositifs de France Relance sur l'investissement local et de garantie de recettes, l'Etat, dès 2020, a renforcé son soutien aux collectivités locales. A l'image de l'accélération de la relance, ce sont aujourd'hui plus de 9 000 projets d'investissement local qui sont soutenus. Ces projets, et la visibilité apportée aux collectivités locales en leur garantissant un niveau minimum de recettes fiscales et domaniales, soutiennent le rebond de la commande publique et une reprise aux artisans, TPE et PME locales.* »

Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales a indiqué : « *Les collectivités locales sont au cœur de la relance : quand une collectivité développe ses services publics, rénove son patrimoine ou lance de nouveaux équipements, elle fait vivre les entreprises locales et répond aux besoins de la population. C'est pour cela que le plan France relance comprend plusieurs milliards d'euros de crédits pour appuyer les collectivités territoriales – en fonctionnement comme en investissement.* »

- Pour en savoir plus sur la localisation des premiers projets d'investissements des collectivités locales financés par France Relance : <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/letat-investit-dans-les-territoires-consultez-la-carte-des-projets-soutenus-la-dsil-exceptionnelle>
- Pour en savoir plus sur France Relance : www.planderelance.gouv.fr.

Contacts presse :

Cabinet de Bruno Le Maire

01 53 18 41 13 - presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr

Cabinet d'Olivier Dussopt

01 53 18 45 26 - presse.mcp@cabinets.finances.gouv.fr

Cabinet de Jacqueline Gourault

01 44 49 89 06 - communication.jg@cohesion-territoires.gouv.fr